



## ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

### J'atteste (nous attestons) sur l'honneur :

- ne pas être en infraction avec la réglementation nationale ou communautaire relative au potentiel viticole. Dans la mesure où l'attestation de la DGDDI vérifiée lors de l'instruction du solde de l'aide, conduirait à constater une situation d'infraction, la demande d'aide serait rejetée en intégralité.
- ne pas avoir obtenu de prêts à taux bonifiés couvrant des plantations, palissages, irrigation ou surgreffages pour la campagne 2013/2014, ne pas avoir obtenu d'autres aides publiques pour cet objet hors aide restructuration versée par FranceAgriMer et m'engage à ne pas en demander.
- avoir pris connaissance du fait :
  - que l'avance que je sollicite est garantie par la caution d'avance que j'ai fournie pour valider mon engagement ;
  - que le paiement de cette avance sera effectué selon les modalités et sur le compte bancaire indiqués lors du dépôt de mon engagement PCR 2012/2013 ;
  - qu'au cas où l'aide due, calculée sur la base des plantations éligibles réalisées dans le cadre de mon engagement lors de la campagne 2013/2014 serait inférieure au montant de l'avance perçue, l'excédent trop perçu devrait être remboursé majoré d'une pénalité de 10% ;
  - qu'en cas d'absence de dépôt d'un dossier unique de demande d'aide à la restructuration pour la campagne 2013/2014, ou qu'en cas de dépôt d'un dossier unique sans volet collectif relatif à l'exécution de mon engagement, ou sans dépôt des justificatifs de réalisation de mon engagement pour la campagne 2013/2014, le montant total de l'avance perçue devrait être remboursé, majoré de 10%.

### Je m'engage (nous nous engageons) à :

- déposer un dossier unique détaillé de demande d'aide à la restructuration du vignoble pour la campagne 2013/2014 conformément aux modalités qui seront définies pour cette campagne au plus tard le 31/07/2014
- réaliser tous les travaux de restructuration pour lesquels la demande est déposée, au plus tard le 31/07/2014, sans préjudice des options que je souscrirais dans mon dossier unique détaillé pour la campagne 2013/2014.
- à accepter la réalisation, par les services de FranceAgriMer ou par tout autre organisme habilité, de tous les contrôles nécessaires à la vérification de l'éligibilité de ma demande d'aide, ces contrôles pouvant être réalisés en mon absence et aux moyens des outils et méthodes de contrôle définies par FranceAgriMer conformément aux exigences de la réglementation communautaire et nationale.
- fournir tout justificatif demandé, nécessaire à la prise en compte de la présente demande, sans préjudice des justificatifs qui pourront être demandés après le dépôt de mon dossier unique détaillé pour la campagne 2013/2014.
- à conserver toutes les pièces nécessaires à l'octroi de cette aide pendant les 5 ans suivant le versement de l'aide.
- faire toutes les déclarations obligatoires auprès de la DGDDI relatives aux arrachages et aux plantations (intention et fin de travaux).

### Je suis informé (e), nous sommes informé(e)s :

- que, conformément au règlement communautaire n° 259/2008, l'Etat est susceptible de publier une fois par an, sous forme électronique, la liste des bénéficiaires recevant une aide FEADER ou FEAGA. Dans ce cas, mon (notre) adresse et le montant de mes (nos) aides perçues resteraient en ligne sur le site internet du MAAF pendant 2 ans. Cette parution se fait dans le respect de la loi « informatique et liberté » (loi n° 78-17 du 6 janvier 1978).
- qu'en cas de déclaration inexacte, de non respect des exigences règlementaires et des engagements, des réductions d'aides pourront être opérées (partielle ou totale selon les anomalies constatées) pouvant conduire à des versements de l'aide octroyée.

### Je soussigné (nom, prénom et fonction du représentant légal) :

- certifie avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité ;
- certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes.

Fait à.....le |\_|\_|/|\_|\_|/|\_|\_|\_|\_|

A signer par l'exploitant, ou le gérant en cas de forme sociétaire, ou tous les associés en cas de GAEC.

## MENTIONS LEGALES

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique à ce formulaire et aux annexes jointes. La fourniture des données qu'il contient est obligatoire. La loi vous donne droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant, en vous adressant au service auquel vous adressez ce formulaire. Les informations qui vous sont demandées sont susceptibles d'être utilisées par les agents de FranceAgriMer pour la production de données économiques. Les données ne seront pas rediffusées en l'état mais pourront servir à la production d'analyses qui sont susceptibles de publication dans le respect de la garantie de l'anonymat des données.

## LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES A JOINDRE A VOTRE DEMANDE SIMPLIFIÉE D'AVANCE POUR LES PLANTATIONS 2013/2014 DU PCR 2012/2013

Pièces	Cocher si Pièce jointe	Réservé à l'administration
<b>bon(s) de commande de plants établi(s) par le pépiniériste et signé(s) du pépiniériste et du viticulteur, pour des plants à livrer au cours de la campagne 2013/14</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Les justificatifs relatifs : à l'immatriculation SIRET, aux coordonnées bancaires, au nombre d'exploitations regroupées dans les GAEC, sont ceux joints au dossier de demande de restructuration 2012/2013 (dont j'indique le numéro ci-dessous) déposé avec l'engagement PCR et ne sont pas requis pour la présente demande simplifiée d'avance de l'aide 2013/2014.</b>		